

le mauvais état des chemins ne leur permettait pas de se rendre à l'église de l'Île-aux-Grues.

Voici ce qu'en écrit la mère Godfroi de Normanville de St-Gabriel dans les notes qu'elle a laissées sur un voyage qu'elle a fait à l'Île-aux-Oies, le 23 juillet 1809, en compagnie de la mère Viger de Saint-Martin, et de messieurs L'Écuyer, arpenteur de l'Hôtel-Dieu, et Bélanger, procureur : " J'ai été voir l'endroit où était bâtie la chapelle, dont on voit encore les fondements. Elle pouvait être de vingt pieds sur trente, ou peut-être quarante. C'est sur un rocher d'où la vue est charmante. Il y avait là aussi une maison dont on voit encore quelque chose."

Par un acte capitulaire du 5 juillet 1764, on voit que tous les bâtiments de l'Île-aux-Oies furent brûlés le 5 juin de la même année, à l'exception de la maison de résidence. Une personne qui était alors sur les lieux, dit que des messieurs de bord demandèrent au fermier la permission de chasser, et que celui-ci la leur accorda, en leur recommandant de s'éloigner des bâtisses. Cependant, ces messieurs, voyant le gibier se poser sur les granges, tirèrent dessus, et y mirent ainsi le feu."

Dans l'incendie du 5 juin 1764, tous les papiers d'affaires concernant l'Île-aux-Oies furent détruits ; mais on sait par la tradition que cette propriété a été cultivée alternativement par des fermiers à prix fait, et par des domestiques à gages.

En 1764, pour faire rétablir les bâtiments incendiés, on la confia, moyennant un prix très modique, à Jean Vézina. Il y était encore à la date du 30 avril 1770 ; la Mère de Gaspé de Saint-Ignace, alors supérieure, chargea M. l'abbé Pressart, directeur du séminaire, ainsi que le procureur de la communauté de faire rendre compte au dit Vézina, et de passer un nouveau bail avec Augustin Simard, ou tout autre jugé convenable.